

# LETTRE D'INFORMATION E S PARTENAIRES

N° 1- Novembre 2015

## TRIBUNE DES REGIONS

### LA COMMUNE DE MEHANNA, LAUREAT DU PRIX INTERNATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET PARTICIPATIF

#### 1. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous présenter votre commune ?

La commune rurale de Méhanna, à l'instar des autres communes du pays, a été créée par la loi n°2002-014 du 11 juin 2002. Elle est située dans le département de Téra (région de Tillabéry) et couvre une superficie de 877km<sup>2</sup>. La commune de Méhanna est limitée à l'est par les communes de Sinder et Dessa, à l'ouest par la commune de Kokorou, au sud par la commune de Dargol et au nord par la commune de Bankilaré. La population estimée à 40 595 habitants, est essentiellement composée de Sonrhais, de Touaregs, d'Haoussas et de Peuls répartis dans 19 villages et 16 hameaux.

Les activités les plus pratiquées sont l'agriculture, l'élevage, le commerce et la pêche.

#### 2. Quelle est la particularité de votre commune par rapport aux autres communes du pays ?

Hormis deux villages administratifs et les hameaux des tribus touareg et peul, la quasi-totalité des villages sont situés dans la vallée entre le cordon dunaire et le fleuve Niger qui traverse la commune sur une distance d'environ de 70 km en amont et en aval. La commune de Méhanna est une commune de transit des animaux.

#### 3. La position de votre commune est-elle un avantage ou un inconvénient pour vous ?

La position géographique de la commune de Méhanna est



Mr Nouhou Daouda, Maire de Méhanna

caractérisée par un fort isolement. Cet isolement est accentué par son enclavement, car les deux voies latéritiques (Kakassi-Méhanna/86 km et Méhanna-Téra/90 km) qui la desservent sont en état de dégradation très avancée, ce qui ralentit l'activité économique et les échanges avec les communes voisines et même avec Niamey.

Cependant la construction d'un pont sur le fleuve Niger, au niveau de Méhanna, est salutaire pour cette jeune entité et permettra de réduire l'impact négatif de son isolement.

#### 4. Quelles sont vos principales ressources et d'où proviennent-elles ? A combien, s'élève votre budget 2015 ?

Les principales ressources de la commune de Méhanna proviennent de la taxe municipale, de la taxe sur charrette et de la taxe des marchés. Le budget 2015 s'élève à 40 000 000 FCFA.

#### 5. Comment avez-vous adopté le budget participatif ?

Les difficultés de mobilisation des ressources et le faible taux d'exécution du budget (taux de recouvrement inférieur à 25%), nous ont conduit à adopter en 2013 le budget participatif comme stratégie pour une gestion concertée et transparente. Avec le budget participatif, nous avons réussi à impliquer les citoyens dans la gestion communale. Cela a permis d'améliorer les taux de recouvrement, dont celui de la taxe municipale qui est passée de 25% à 80% en 2014. Ces progrès s'expliquent par l'instauration d'une relation de confiance entre l'exécutif et les contribuables.

#### 6. Pourriez-vous, nous parler en détail du processus du budget participatif ?

Le conseil municipal, après délibération, a pris la décision d'engager la commune sur la voie du budget participatif. .../...

Le processus commence avec la mise en place d'un comité de pilotage, créé par un arrêté du Maire, et qui renferme les représentations des différents acteurs communaux (les services municipaux, les STDE, la chefferie, les élus, les OSC, la radio communautaire). Les membres du comité sont d'abord formés (rôle à jouer et résultats attendus). A la suite du zonage de la commune (la commune est divisée en trois zones) selon la proximité des villages, et l'établissement d'un chronogramme d'activités pour chaque zone, le comité de pilotage entre de plain-pied dans le processus qui se déroule de la manière suivante:

#### a) L'étape «Information-Sensibilisation»

Elle a conduit les animateurs de la zone dans tous les villages et hameaux concernés pour échanger avec les populations et recenser leurs préoccupations. A l'issue des assemblées villageoises, les populations désignent des délégués qui représenteront leur village aux forums de zone.

#### b) Les forums de zone

C'est le rendez-vous des délégués villageois, il se tient au niveau du chef-lieu de leur zone. Les délégués villageois y échangent sur leurs besoins prioritaires. A l'issue de cette journée, les priorités de la zone sont dégagées et des délégués de zone sont choisis pour aller exprimer leurs besoins au forum des délégués.

#### c) Le forum des délégués

Il se tient au niveau de la mairie où les délégués de zone, de manière autonome, et sans aucune influence, discutent entre eux des priorités d'investissement de leur zone et s'entendent, de façon consensuelle, sur les priorités à retenir pour l'année en cours.

#### d) Le forum communal

C'est la suite logique du forum des délégués mais avec un nombre plus

important de participants invités (tous les acteurs communaux). C'est le lieu, pour les délégués de zone, de présenter et soumettre la synthèse de leurs travaux aux participants du forum communal. C'est également à cette occasion que la mairie annonce l'enveloppe à consacrer au budget participatif pour l'exercice en cours.

A l'issue des débats, l'assemblée des participants arrête, d'un commun accord, les priorités en investissement de la commune à soumettre à la session budgétaire prochaine : la phase de participation s'arrête à ce stade.

#### e) La restitution publique

Une fois le budget voté et approuvé, le comité de pilotage procède à la restitution publique en repassant dans les zones pour expliquer et commenter la validation des besoins contenus dans le budget adopté par le conseil municipal et approuvé par la tutelle.

#### f) La reddition des comptes

Tous les acteurs ayant participé au processus et l'ensemble des citoyens sont invités à cette séance de redevabilité où le comité de pilotage, ayant conduit le processus d'élaboration, doit d'abord rappeler les engagements pris par chacune des parties (l'exécutif et les citoyens).

Puis le maire présente la situation des recettes et des dépenses, la réalisation des investissements pour la période concernée. C'est l'occasion de juger, d'apprécier le niveau de recouvrement et de réalisation et de prendre des décisions. Ces séances de reddition publique des comptes se font au moins deux fois par an et jusqu'à trois fois par an pour un meilleur suivi.

### 7. Quelle est la situation de la mobilisation des taxes dans votre commune cette année?

La situation de mobilisation des taxes est globalement en baisse par rapport

à l'exercice précédent. La réalisation de la dernière reddition des comptes a fait ressortir qu'au 30 juin 2015 la mobilisation des ressources planifiées était de 22%, situation qui interpelle l'ensemble des acteurs et qui a conduit à une prise de décision collective au niveau des chefs de village et des collecteurs de marchés.

### 8. Quels types d'appui attendez-vous:

#### - de l'Etat ?

A l'Etat, nous demandons une assistance accrue au profit des communes en facilitant le déblocage des crédits du fonds d'appui à la décentralisation et du fonds de péréquation, afin de rendre plus performant l'exécution de nos budgets qui prennent en compte l'apport de ces fonds dans les prévisions de recettes. Nous attendons également l'accélération du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales, sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir pour le développement de nos communes.

#### - des PTF ?

Aux PTF, nous demandons d'impliquer davantage les communes dans la planification et l'élaboration des projets et leur confier la maîtrise d'ouvrage.

#### - de la population ?

Aux populations, je dirais qu'elles doivent comprendre que le contexte de la décentralisation demande à chaque entité de prendre en charge son développement. C'est pourquoi, nous devons nous entraider pour mettre en œuvre une gestion concertée, participative et transparente des affaires locales. Nous devons ainsi bannir de nos comportements l'incivisme qui gangrène et freine notre élan de développement : l'avenir de nos communes en dépend.

<sup>1</sup> Recensement général de la population (RGP/H) de 2012

<sup>2</sup> Services Techniques Décentralisés de l'Etat

<sup>3</sup> Organisations de la Société Civile

## LANCEMENT DE L'ETUDE DE REFERENCE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le gouvernement du Niger s'est engagé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), dans le cadre du renforcement des capacités des collectivités territoriales (CT), à soutenir davantage le processus de transfert des compétences et des ressources aux CT. Un dispositif de péréquation et d'appui au fonctionnement des CT a ainsi été créé en 2008. Il s'agit de l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT) qui, malgré le rôle stratégique qui lui est dévolu pour l'accompagnement financier du processus de décentralisation, tarde aujourd'hui à devenir pleinement opérationnelle.

Par la mise en place de cet établissement public à caractère administratif, l'Etat a nourri l'ambition « d'accompagner le transfert de compétences et des ressources, de garantir l'égalité des chances de développement à toutes les communes et à toutes les régions, de corriger les disparités constatées sur la base de la solidarité nationale, à travers un mécanisme de péréquation et d'appui au fonctionnement de toutes les collectivités territoriales ».

Deux décrets, fixant les modalités d'alimentation, de fonctionnement et de gestion du fonds d'appui à la décentralisation et du fonds de péréquation, ont été élaborés et adoptés. Ils imposent à l'ANFICT de prendre en compte des critères de péréquation et de performance dans la répartition de la subvention de l'Etat aux collectivités territoriales. Ces critères sont les suivants :

- La population de la collectivité territoriale ;
- La superficie ;
- Les équipements existants ;
- La performance dans la mobilisation des impôts et taxes ;
- Le degré d'isolement des sources d'approvisionnement en matériaux de construction ;



Bureau d'ouverture de l'atelier / de gauche vers la droite : Mr Kabo Arouna, DG ANFICT, El Idi Daouda Conseiller Technique MI/SP/D/AR/C, Mr Xavier Besga, Chargé de mission Ambassade de France

- L'accès aux redevances minières et pétrolières ;
- L'accès aux sources extérieures des PTF ;
- L'accès aux ressources de la coopération décentralisée.

Devant l'urgence de répondre aux besoins pressants et légitimes des collectivités territoriales, dans un contexte d'indisponibilité des critères précités liée au déficit de données officielles, les deux ministres en charge de la tutelle de l'ANFICT durent procéder, en 2014 et en 2015, à une répartition transitoire des allocations budgétaires, sur la base de critères ne répondant pas forcément au souci de péréquation recherché. Créer les conditions d'une répartition plus équitable des allocations budgétaires de l'Etat aux CT devient nécessaire.

En octobre dernier, le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses a donc procédé au lancement officiel de cette importante étude sur la situation de référence des collectivités territoriales. Attendue par l'ensemble des acteurs de la décentralisation, cette étude permettra de renseigner les critères de

répartition des fonds. Elle a pour objet de « produire un document unique d'orientation nationale à l'usage des acteurs de la décentralisation (Etat, ANFICT, CT, PTF, etc.) en vue de favoriser l'égalité des chances des collectivités territoriales à faire face à leurs obligations en matière d'investissements et de prestations administratives et sociales de base, de par leurs efforts propres et des ressources transférées par l'Etat et/ou les partenaires ».

De façon plus spécifique, il s'agira :

- d'élaborer et de valider les outils de collecte des données ;
  - de renseigner les huit critères annoncés ci-dessus ;
  - d'élaborer les documents de référence de chaque collectivité territoriale ;
  - d'élaborer un document national de référence des collectivités territoriales.
- Loin de lever l'ensemble des contraintes pesant sur transfert des ressources aux CT, le fruit de cette étude constituera toutefois un pas important dans l'opérationnalisation de l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales.



### RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ANFICT)

*Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel de l'ANFICT, le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Bonne gouvernance au Niger (ProDEC/GIZ - Coopération allemande) a mis, depuis octobre 2015, à la disposition de sa Direction générale un Assistant technique, nommé Christian SEILER*

Les domaines d'expertise de M. Christian Seiler, titulaire d'un Master en sciences économiques (Université Libre de Berlin), sont l'économie politique, les finances et le développement. Au cours de ses études, il a également suivi des cours à l'Université de Montpellier (France) et à l'Université Allemande-Kazakhe en Almaty (Kazakhstan).

La décision de doter l'ANFICT d'un Assistant technique répond à l'objectif d'apporter un appui à cet établissement public, tant sur le plan organisationnel que technique. M. Seiler se réjouit d'intervenir, aux côtés des autres partenaires et acteurs de la décentralisation, dans ce secteur clé que représente le financement des collectivités territoriales.

Conseiller l'ANFICT, dans un contexte de développement du système national de financement des CT, constitue en effet une tâche

primordiale pour le Niger et les PTF qui l'accompagnent. La position et le rôle privilégiés de M. Seiler lui faciliteront la connaissance du processus global de la décentralisation, tout en lui permettant d'améliorer les capacités techniques et organisationnelles du personnel de l'ANFICT.

Le travail de coopération qui sera mené avec les collègues nigériennes et nigériens vise, en particulier, à adapter et à améliorer, de manière pérenne, le système de financement des CT.

Nous souhaitons bonne chance à M. Seiler dans ses nouvelles fonctions.



Christian Seiler, Assistant Technique ANFICT

#### Secrétariat commun des PTF du secteur "

Décentralisation et développement local"  
S/C Service de coopération et d'action culturelle  
de l'ambassade de France au Niger  
Tél : 96 99 51 81 – 90 37 39 28 – 94 64 10 77

[Sctfniger.decentralisation@gmail.com](mailto:Sctfniger.decentralisation@gmail.com)  
[www.ptfdecentralisationniger.org](http://www.ptfdecentralisationniger.org)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

